

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt-cinq, le 4 février, le conseil municipal, dûment convoqué,
En exercice : 29 s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN,
Quorum : 15 Maire.
Présents : 20
Votants : 23 **Date de la convocation :** 29 janvier 2025

Délibération adoptée à l'unanimité **Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN, T. GAL, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

Procurations : MM. N. SEMLAL à S. LE MOAL, C. MEYNET à Lucas PUGIN et G. GAUTHIER à T. GAL

Excusés : MM. S. JAVOGUES et S. BIOLLUZ

Absents : MM. A. MIZZI, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER et P. BARON

Secrétaire de séance : Mme V. JACQUEMOUD

2025DELIB010 PROGRAMME DES ACTIONS FORESTIÈRES 2025

8.8 Environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code forestier, notamment son article R.143-10 ;

Vu la révision de l'aménagement de la forêt communale établie par l'Office National des Forêts pour la période 2025-2044 approuvée par délibération n°2024DELIB144 du Conseil municipal en date du 17 décembre 2024 ;

Vu l'avis de la commission Transition écologique en date du 29 janvier 2025 ;

Considérant la proposition de travaux à réaliser dans la forêt du territoire communal par l'Office National des Forêts (ONF) ;

Considérant les actions forestières que l'ONF propose de réaliser cette année 2025 sur le domaine forestier communal, dans le cadre du programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier communal :

TRAVAUX SYLVICOLES

- Protection contre le gibier : Enlèvement des protections individuelles

Localisation : Parcelles 9 et 10

1310,00€ HT

OPÉRATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

- Travaux environnementaux d'investissement divers :

Localisation : Parcelle 2

Pose de 5 nichoirs à mésanges

730,00€ HT

OPÉRATIONS LIÉES À L'ACCUEIL DU PUBLIC➤ Travaux paysagers d'entretien divers

Localisation : Toute la forêt

Coupe sanitaire, paysagère et sécuritaire, si besoin

Travaux paysagers d'entretien divers

Localisation : Parcelles 11 (derrière le collège)

Abattage sécuritaire des arbres dépérissant

Travaux paysagers d'entretien divers

Localisation : Parcelles 1, 2 et 3

Coupe sanitaire et sécuritaire

(Susceptible d'être subventionné à hauteur de 80%)

5930,00€ HT➤ Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public

Localisation : Parcelle 3

Création et pose d'un banc à partir des arbres dépérissant

620,00€ HT**TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE**➤ Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique ...

Localisation : Parcelle 11 (derrière le collège)

Entretien des renvois d'eau existants

600,00€ HT**TOTAL****9190 € HT**

Considérant que ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt communale, aux engagements de l'O.N.F. liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) pour promouvoir la gestion durable ;

Après l'exposé de Monsieur Guy SUATON, Conseiller municipal délégué à la transition écologique,


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Article 1 : Valide les actions forestières proposées par l'Office National des Forêts pour un total maximum de 9 190 € HT soit 11 028 € T.T.C ;

Article 2 : Décide d'inscrire les crédits afférents au budget 2025 ;

Article 4 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou à son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Virginie JACQUEMOUD

Le Maire

Lucas PUGIN



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Publiée le - 7 FEV. 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.